

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 21 juillet 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

DÉCISION N° 2023-7978/ARM/DCSSF/SDT

portant abrogation de textes.

Du 23 mai 2023

DÉCISION N° 2023-7978/ARM/DCSSF/SDT portant abrogation de textes.

Du 23 mai 2023

NOR A R M B 2 3 0 1 6 2 9 5

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision N° 0-320-527 CN-AE du 18 avril 1980 relative à la frégate "Duguay-Trouin" - demande de modification n° 56, installation d'un système d'enregistrement guerre électronique à deux magnétophones (n.i. BO) ;
- Décision N° 8-310306/CN/R du 22 juin 1988 relative aux lignes d'arbre porte-hélice. Coussinets antifrictionnés (n.i. BO ; BT, 1988, p. 551) ;
- Décision N° 426/DEF/CMa/4 du 19 juillet 1990 relative aux robinetteries complètes deux sorties avec réserve pour blocs bi-bouteilles. Approbation de la notice technique STCM n° 4220-2004 de juin 1990 (n.i. BO ; BT, 1990, p. 217) ;
- Décision N° 500/DEF/CMa/4 du 18 septembre 1990 relative aux détendeurs de plongée sousmarine. Approbation de la notice technique STCM n° 4220-2006 d'août 1990 (n.i. BO ; BT, 1990, p. 293) ;
- Décision N° 552/DEF/CMa/4 du 6 septembre 1991 relative aux contrôles périodiques des détendeurs de plongée. Approbation de la notice technique STCM 4220-2007 de juillet 1991 (n.i. BO ; BT, 1991, p. 1315).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu la décision du 29 août 2022 portant délégation de signature (direction centrale du service de soutien de la flotte) (JO n° 202 du 1^{er} septembre 2022, texte n° 22),

Décide :

Article 1^{er}

Faisant suite :

- au retrait du service actif des matériels relatifs aux systèmes SENIT et des enregistreurs de guerres électroniques de type "Duguay-Trouin" ;
- à l'évolution des système d'arbres port-hélice ;
- à l'évolution des réglementations concernant le matériel de plongée ;

Les textes concernant ces domaines ne sont plus utiles.

Article 2

Les décisions ci-dessous sont abrogées :

- N° 0-320-527 CN-AE du 18 avril 1980 relative à la frégate "Duguay-Trouin" - demande de modification n° 56, installation d'un système d'enregistrement guerre électronique à deux magnétophones ;
- N° 8-310306/CN/R du 22 juin 1988 relative aux lignes d'arbres porte-hélice. Coussinets antifrictionnés ;
- N° 426/DEF/CMa/4 du 19 juillet 1990 relative aux robinetteries complètes deux sorties avec réserve pour blocs bi-bouteilles. Approbation de la notice technique STCM n° 4220-2004 de juin 1990 ;
- N° 500/DEF/CMa/4 du 18 septembre 1990 relative aux détendeurs de plongée sous-marine. Approbation de la notice technique n° 4220-2006 STCM d'août 1990 ;
- N° 552/DEF/CMa/4 du 6 septembre 1991 relative aux contrôles périodiques des détendeurs de plongée. Approbation de la notice technique STCM 4220-2007 de juillet 1991.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de l'armement,
sous-directeur technique du service de soutien de la flotte,*

Maximilien PORTIER.